raisons majeures; et c'est la position dans laquelle s'est trouvé l'hon président du conreil. Je comprends parfaitement cette position et je m'y rattache. Si cette question avait pu êtro réglée par les partis libéraux du Haut et du Bas-Canada sans s'unir aux conservateurs, j'aurais sans doute été plus Mais on ne saurait revenir aux satisfait. anciennes lutres, aux récriminations, aux attaques violentes qui ont divisé cette chambre. Et le parti libéral a eu raison de signer un armistice et d'oublier le passé en attendant le réglement définitif de cette question. Le temps nous apportera les résultats de cette conduite. Mais comme Canadien, et pour rester fidèle aux opinions de toute me vie je crois devoir donner à cette mesure mon chaleureux appui. (Applaudissements.) On nous a dit que nous aurions des détails sur la constitution des législatures locales. C'est peut-êire l'opinion de cette chambre. J'aurais entendu avec plaisir l'explication de ces détails dans le cours de la discussion actuelle. Tourefois, si le gouvernement n'a pas encore réglé cette question, ou s'il croit de l'inté êt du pays de ne pas la soumettre actuellement, à lui seul en reste toute la responsabilité. En votant pour ces résolutions, j'affirme seulement le principe de la confédération des provinces, et si les propositions ultérieures relatives à la formation des gouvernemen's locaux, ne me satisfont pas, si j'y vois la moindre injustice, je me sens parfaitement libre de les condamner. (Ecoutez!) Il s'agit pour moi de deux choses parfaitement d stinctes.

L'Hon. M BROWN-Ecoutes! écoutes! M McGIVERIN-Je verrais avec plaisir éliminer certains détails de ces résolutions. Mais dans cette union, les parties contractante: sont si nombreuses, que sh: que province ne peut e-pérer de voir combler entiérement ses désirs. Une preuve à l'appui de cette assertion m'est fournie par l'attitule des adversaires du projet dans les provinces du golfe. Ils prétentent que le Canada est en banqueroute, et qu'en s'unissant à lui ils murchent vers leur propre ruine. Et, il y a deux ou trois jours, on nous a même dit que le chemin de fer intercolonial était tout ce que demandait le Haut-Canada, mais serait préjudiciable aux intérêts du Bas-Canada. (Rires.) Une certaine portion du Bus Canada voit: dans cette entreprise, la ruine de sa langue et de sa nationalité : d'un autre côté, l'élément anglais du Bas-Canada se plaint de ce que, dans cette union, ses

droits et priviléges vont être foulés aux pieds. (Ecoutes!) D'autre part, les Haut-Canadiens s'opposent au projet comme funeste à leurs intérêts et devant être la source de difficultés financières qui seront fortement préjudiciables aux progrès de l'Ouest. Cette diversité d'opinion démontre qu'il est impossible d'élaborer un projet satisfaisant pour tous car "on ne peut contenter tout le monde et son père." Nul doute que le Haut-Canada a des raisons de se plain re. Par exemple, la subvention de 80 centins par tête pour l'administration des gouvernements locaux paraît injuste au Haut-Canada, et avec ruison. Cette somme est fixée d'après la population actuelle, et qualque soit l'accroissement de notre population, et serait-il le même dans les dix années prochaines que précédemment, nous ne recevrons qu'une somme représentant quatre-vingt cent ns par tête, sur le chiffre de notre population actuelle. Ce détail est certainement ouvert à l'objection.

L'Hon M. BROWN-Mon hon, ami me permettra de lui dire qu'il est légèrement dans l'erreur, et voici comment : si notre population augmente, celle des autres provinces augmentera aussi, et il ne pourra y avoir injustice que dans le cas où la population du Haut-Canada serait comparativement plus considérable que celles des autres pro-

vinces respectivement.

L'Hon. M. HOLTON-C'est une affaire

de proportion.

L'Hon. M. BROWN - Certainement. et rien que cela. Voici comment sera appliqué ce principe: notre loi d'accroissement est aujourd'hui représentée par 21, 8 ou 4 pour cent; à ce taux, il faudrait de nombreuses années avant que le Haut-Canada se trouvat dans une position désavantageuse. Mon hon. ami sait que plus tard les subventions seront divisées proportionnellement aux populations; si done nous y perdions un peu au commencement, ce serait pour gagner énormément par la suite.

M. McGIVERIN-Je suis heureux d'entendre ces explications; comme je l'ai dit précédemment, je ne demande que la discussion la plus libre et la plus complète. Je puis ne pas connaître à fond certains détails du projet, mais une question de cette importance doit è re discutée sous toutes ses faces. Toutefois, j'objectais spécialement à ce point. L'établissement d'un droit d'exportation sur certains produits de quelques provinces me semble également contraire